

23 février

CONSEIL MUNICIPAL séance du 23 février

UTILISATION DES DELEGATIONS DE COMPETENCES PAR LE MAIRE

Le Maire informe l'assemblée qu'il a n'a pas utilisé la délégation de compétences que le Conseil Municipal lui a accordée en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ONF : PROGRAMME DES TRAVAUX D'EXPLOITATION – ETAT PREVISIONNEL DES COUPES 2015

Le Conseil Municipal approuve l'état prévisionnel des coupes qui est estimé à 1190 € pour les coupes en vente sur pied ainsi que le programme de travaux présenté par l'ONF pour l'année 2015 qui s'élève à 1550 € HT (1733 € TTC). Les crédits correspondants seront inscrits au BP 2015.

ARPENTAGE TERRAIN EN VUE DE CESSION

Le conseil municipal autorise le maire à procéder à l'arpentage de la parcelle 6 section 35 pour délimiter la zone de 7 ha inscrite en zone AUb dans le PLU.

CESSION PARCELLE

Le conseil municipal autorise la vente à la société ANNEAU du RHIN S.A de 7 hectares de la parcelle 6 section 35 (lieu-dit NIEDERE HART) classée en zone AUb dans le PLU au prix de 60.000 € par hectare (50 000 réglés lors de la vente et 10 000 € trois ans plus tard).

DETR 2015

Le conseil municipal valide le programme de réaménagement des locaux de la mairie à savoir :

La création d'un bureau du maire et des adjoints isolé du secrétariat réservé à l'accueil du public afin d'assurer la confidentialité tant des usagers qui viennent à l'accueil que celle des élus lors de leurs réunions

Le changement des deux portes d'accès au bâtiment afin d'améliorer tant la sécurité que les déperditions de chauffage

Il sollicite l'inscription de cette opération au titre des projets éligibles à la DETR 2015 pour un soutien exceptionnel à des collectivités confrontées à des difficultés ponctuelles

Date de création : **04/03/2015 @ 10:08**
Catégorie : **Conseil Municipal 2015 - 2015**
Page lue **552 fois**

